



*Direction des services techniques et
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

DEC/2024/ECO/188

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire ;

Considérant le local actuellement vide situé au 170 avenue de Schweitzer ;

Considérant la demande de l'association Ordinat'Hem de disposer dudit local afin d'y développer des formations innovantes dans le domaine du pilotage de drones et à moyen terme, de créer un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ;

Considérant la possibilité de louer ces locaux à l'association par bail précaire ;

Décide

ARTICLE 1er : de donner un bail précaire à l'association Ordinat'Hem, des locaux situés au 170 avenue Schweitzer à Hem, pour une surface de 186,66 m², dans les conditions détaillées dans le bail.

ARTICLE 2 : de louer les locaux pour un loyer annuel de 9,333€ hors taxes et hors charges pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services de la Ville et Madame la Comptable Public de Lannoy sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.

A Hem, le

12 Novembre 2024

Francis VERCAMER



Maire de HEM
Vice-Président de la MEL